

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/10/22-3/02**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211022-lmc100000022732-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/10/2021

Réception Préfet : 25/10/2021

Publication RAAD : 25/10/2021

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Profession sport et Loisirs Francilien.

Le Département soutient et encourage les pratiques sportives pour tous et de tous niveaux. Cette volonté se traduit par l'aide qu'il apporte aux associations sportives qui développent sur le territoire des actions en faveur du mouvement sportif en seine-et-marne. Il est proposé de soutenir l'association Profession Sport et Loisirs Francilien (PSL Francilien) et notamment son antenne départementale, par l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € pour son action dans le cadre du Centre de ressources et d'informations aux bénévoles (CRIB), et dans le même temps, d'approuver le projet de convention correspondant.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/02 en date du 17 décembre 2020, portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à Profession Sport Loisirs Francilien.

Article 2 : que les crédits nécessaires au financement de cette subvention seront prélevés dans la limite de ceux ouverts au budget départemental au titre de l'action « Soutien au sport civil », opération « Centres de ressources sport » du domaine « Activités sportives ».

Article 3 : d'adopter le projet de convention à conclure entre le Département et l'association Profession Sport et Loisirs Francilien (P.S.L. Francilien) joint en annexe de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne